

# Document d'orientation de gestion du site classé de la vallée de la Seine Boucle de Roumare

## Plan paysager de référence



# Document d'orientation de gestion du site classé de la vallée de la Seine Boucle de Roumare

## Présentation :

L'élaboration du plan paysager de référence fait suite au diagnostic du site classé de la vallée de la Seine - boucle de Roumare, réalisé en octobre 2014.

A partir des enjeux définis dans le diagnostic, nous avons établi quatre grands axes d'orientations de gestion et détaillé leurs objectifs afin de répertorier et localiser les enjeux de la préservation du site.

DREAL HAUTE NORMANDIE :  
Cité Administrative  
2, rue saint-Sever  
76000 ROUEN

Suivi de l'étude :  
M. Moinier, inspecteur des sites  
M. Hue

ATELIER TICH0 :  
6 rue de l'îlette  
77 400 CHELLES

Paysagistes :  
Laure-Agnès Bourdial et Joël Chatain  
Architecte : Jean-Pierre Thoretton

# SOMMAIRE

I. Préambule	4
II. Axes et Objectifs du PPR	6
III. Présentation du plan et de sa légende	8
IV. Séquence des marais	11
V. Séquence du lobe du méandre	14
VI. Séquence urbaine	17
VII. Séquence de la Forêt	19



# I. PRÉAMBULE

Le plan paysager de référence définit les axes et les objectifs à suivre en vue à la fois du maintien des qualités paysagères du lieu mais aussi des reconquêtes à engager du fait des mutations des pratiques ou de l'abandon de celles-ci.

La définition des axes et des objectifs repose sur les valeurs paysagères de la Seine aval qui débordent la simple boucle de Roumare. Les boucles de Brotonne, Jumièges et Roumare s'apparentent dans leur physionomie, l'alternance des rives convexes et concaves avec pentes douces ou abruptes, le fond de vallée présentant un urbanisme de village-rue dans un contexte agraire où se tiennent avec plus ou moins de bonheur des motifs paysagers typiques, enfin le cœur de la boucle composé de forêts et de bois.

Mais Roumare se démarque de ses boucles sœurs par le **gigantisme de ses versants et de ses roches** et en ce sens se rapproche du paysage d'Orival. Ici les roches blanches sont bien visibles, elles dominent la Seine en se détachant sur un fond de forêt. Tout premier plan est magnifié par ce fond de Seine qui est aussi en soi un motif. Les équipements industriels et en particulier les silos tout comme les bateaux de gros tonnage ne peuvent qu'appuyer la majesté et la démesure du site.

Cependant la déprise agricole des prairies de versants supérieurs et des pieds de roches tend à assombrir la clarté des roches et des anciens fronts de taille. Le lierre grimpe jusqu'au sommet d'où il retombe en longs pampres. Les jardins occultent les vues en particulier par les épicéas de Noël. **L'éclat des roches tend à s'affadir...**

La perception des roches blanches, le maintien de la clarté des prairies et des jardins qui les bordent d'un vert clair et frais participent à l'expression de cette valeur emblématique du site...



**Panorama depuis la terrasse du château du Rouvray**  
(photographie DREAL HN)

**Si les roches blanches apportent la valeur magistrale du paysage, le marais bocager avec ses composantes de prairies humides, ses fossés bordés de têtards et la spécificité des bourrelets alluviaux contribue pleinement à la valeur intimiste de la vallée.** Cette valeur n'est pas anecdotique, ici le marais est à la mesure de la vallée, immense et cependant très peu accessible, il se rattache à son cousin éloigné, le marais Vernier.

Ses deux valeurs contribuent à l'édification du contemplateur ou acteur attentif. L'importance des occasions de perception du paysage devient primordiale dans ce contexte.

## VALEURS PAYSAGERES :

### 1. Un paysage au caractère immuable :

Des trois boucles aval de Rouen, le méandre de Roumare est le plus représentatif des paysages de la vallée de la Seine, du fait de son excellente préservation. L'absence d'exploitation de matériaux en est une raison majeure, tout comme la persistance de l'élevage.

### 2. Une boucle de Seine remarquablement équilibrée dans toutes ses composantes :

L'équilibre entre les différents espaces de la vallée est remarquable, avec une structuration marquée et bien lisible des versants convexes et concaves :

- les marais bocagers de la plaine alluviale très préservés jusque-là, où les arbres têtards sont le véritable emblème des lieux, par l'originalité de leurs silhouettes conjuguée à la transparence qu'ils apportent à hauteur d'homme contrairement aux haies arbustives.

- les pelouses et prairies relictuelles des versants très pentus, qui -outre leurs qualités écologiques - maintiennent un paysage ouvert et lumineux sur ces coteaux, et offrent des vues panoramiques impressionnantes sur la vallée.

- les Roches blanches des rives concaves qui apportent encore une échelle monumentale aux paysages qu'ils soient agricoles ou industriels, malgré leur enrichissement progressif.

- le lobe du méandre avec ses terrasses alluviales en pente douce, qui est à la fois un lieu de passage majeur et un site touristique important, avec le bac de Sahurs, le bourg de la Bouille et le château de Robert-le-Diable

- un plateau central boisé en connexion directe avec l'agglomération de Rouen, qui constitue l'horizon des paysages de la boucle.



### 3. Une histoire du paysage et de son occupation humaine marquée par le fleuve :

avec le développement des villages juste en limite de la zone inondable ou sur le bourrelet alluvial, la construction de nombreux châteaux, abbaye, manoirs ou villégiatures avec « vue sur Seine » pour des raisons stratégiques ou esthétiques, et qui constituent aujourd'hui le riche patrimoine architectural du site, et l'artificialisation des berges et rattachement des îles depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle dont quelques secteurs témoins subsistent et mériteraient une mise en valeur.

## II. AXES ET OBJECTIFS DU PLAN PAYSAGER DE RÉFÉRENCE

<b>AXE 1</b> <b>PERCEPTION DU PAYSAGE : veiller à la qualité du cadre de vie des populations locales et de passage et conforter l'attractivité du territoire.</b>	
<b>Objectif n°1 :</b>	Préserver et mettre en valeur les coteaux crayeux de la Seine
<b>Objectif n°2 :</b>	Favoriser la création de nouveaux chemins de randonnée entre la Seine et la forêt.
<b>Objectif n°3 :</b>	Permettre la création de nouvelles aires d'arrêts permettant de profiter du paysage, belvédères ou autres (en particulier RD 64 et RD 93 en bord de Seine). Proposer la requalification des abords du RD 982 en entrée de site classé à Canteleu.
<b>Objectif n°4 :</b>	Maintenir les espaces libres entre les villages - les respirations - permettant le dégagement de points de vue et d'échappées visuelles vers les paysages des marais. Inciter à la valorisation des panoramas existants sur la vallée.
<b>Objectif n°5 :</b>	Veiller à une amélioration des perceptions depuis la Seine en particulier sur les secteurs dépréciés.

<b>AXE 2</b> <b>VIE DU PAYSAGE : soutenir ou créer les conditions d'une gestion agricole qui préserve les éléments majeurs constitutifs du paysage.</b>	
<b>Objectif n°1 :</b>	Préserver et mettre en valeur le motif des pelouses sèches Encourager la réouverture des milieux fermés sur ces versants.
<b>Objectif n°2 :</b>	Préserver le motif du marais bocager : Préservation des prairies humides : valoriser le pacage bovin du marais ; limiter la mise en culture du maïs à l'ensilage seul. Préservation des saules têtards, qui apportent de la transparence à hauteur d'homme dans la trame bocagère, et qui sont un véritable emblème du marais par leurs silhouettes si particulières. Valoriser et promouvoir la filière bois bocagère
<b>Objectif n°3 :</b>	Valoriser le bourrelet alluvial par la préservation du motif des vergers, favoriser l'utilisation d'arbres fruitiers dans les plantations des jardins particuliers. Inciter à la plantation de vergers de plein vent.
<b>Objectif n°4 :</b>	Permettre la ré-implantation du châtaignier : l'arbre a disparu du paysage de la boucle.
<b>Objectif n°5 :</b>	Maintenir le maraîchage
<b>Objectif n°6 :</b>	Accompagner la valorisation des abords des fermes, et équipements agricoles annexes.

### AXE 3

**EVOLUTION DES PAYSAGES : favoriser une reconquête de la qualité paysagère à l'occasion des projets d'aménagements soumis à autorisation.**

<b>Objectif n°1 :</b>	Proposer l'utilisation de certains motifs végétaux pour insérer les aménagements et équipements nouveaux : motif du tour de ville végétal, des vergers, des haies bocagères.
<b>Objectif n°2</b>	Inciter à la restauration ou replantation d'alignements d'arbres remarquables dans l'axe des allées des châteaux ou d'arbres fruitiers le long des chemins entre le lobe du méandre et la forêt.
<b>Objectif n°3 :</b>	Veiller à la création d'une plus-value « paysage » sur les espaces dépréciés des chambres de dépôt en s'appuyant entre-autre sur les motifs paysagers du site comme les haies, les arbres têtards, les vergers... (cf. cercle d'évitage).
<b>Objectif n°4 :</b>	Veiller à la protection dans les documents d'urbanisme des haies et bois qui ne sont pas en espaces boisés classés et à l'interdiction de l'ouverture des carrières d'extraction.
<b>Objectif n°5 :</b>	Accompagner la valorisation et la préservation du bâti de qualité et du petit patrimoine notamment dans les documents d'urbanisme. Préserver la qualité des jardins.
<b>Objectif n°6 :</b>	Proposer la valorisation du centre-bourg de la Bouille Inciter à une étude fine de la densification des bourgs et de leurs abords en en site inscrit - Promouvoir la constitution d'AMVAP pour les bourgs en site inscrit
<b>Objectif n°7 :</b>	Revoir l'insertion des parties de paysage mitées en appuyant le volet paysager à l'occasion des permis d'aménager à venir sur ces secteurs (le long des routes, sur les coteaux, en fond de vallée).
<b>Objectif n°8 :</b>	Proposer un recensement des arbres remarquables des parcs et jardins de la boucle, et des opérations de sensibilisation à la taille douce.

### AXE 4

**PAYSAGES BOISES : préserver la qualité des espaces boisés de la Seine , valoriser certains points clés de la forêt de Roumare**

<b>Objectif n°1 :</b>	Maintenir et favoriser la ré-ouverture des prairies de crêtes. En parallèle inciter à la valorisation des boisements de versants (Tilliaie-aceraie calcicole)
<b>Objectif n°2 :</b>	Veiller à la valorisation du paysage sous les lignes HT par une convention avec RTE : créations de haies, arbres bas isolés...
<b>Objectif n°3 :</b>	Continuer le travail engagé sur les mares forestières.
<b>Objectif n°4 :</b>	Veiller à limiter les résineux en lignes de crête.
<b>Objectif n°5 :</b>	Inciter à la conversion des peupleraies classées en EBC en boisement alluvial.
<b>Objectif n°6 :</b>	Préserver et mettre en valeur les paléo-berges et anciennes îles de la Seines, les zones humides et boisements alluviaux ainsi que leurs accès. Permettre une meilleure connaissance de l'histoire du fleuve et de son évolution. Favoriser la valorisation dans la mesure du possible des berges minéralisées de la Seine et notamment par la restitution d'une ripisylve.

### III. PRÉSENTATION DU PLAN ET DE SA LÉGENDE

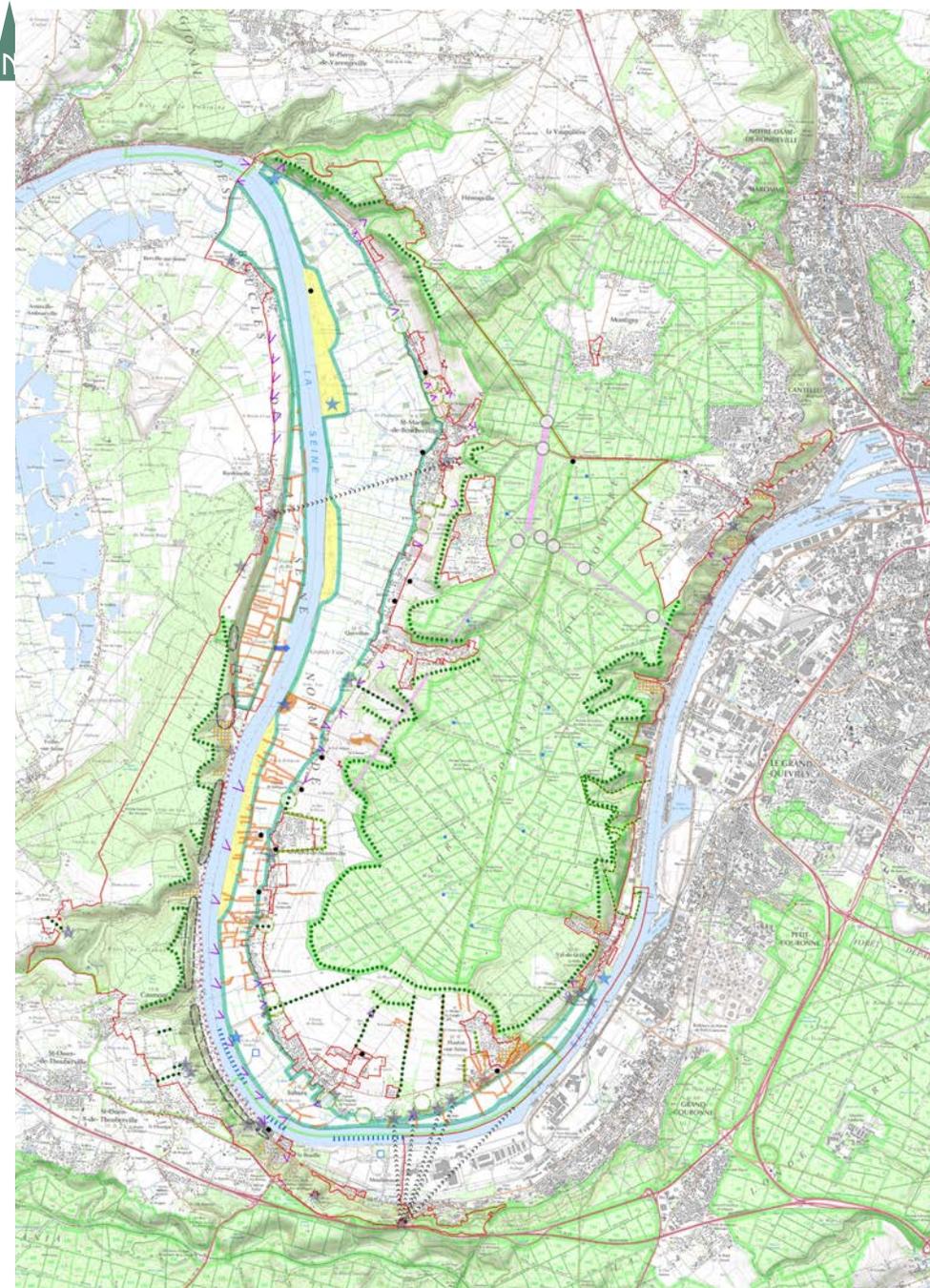
La cartographie du plan paysager de référence reprend les quatre axes des enjeux paysagers déterminés par le diagnostic paysager.

Le premier axe se concentre sur la **perception des paysages**. Celle-ci est particulièrement importante du fait du peu de routes sur la boucle et du peu de stationnement. La qualité des paysages est alors peu ou difficilement perceptible.

Le deuxième axe s'attache au confortement et au **maintien des activités agricoles** qui déterminent les paysages en place. Pour ne pas charger la carte, le marais bocager a été représenté par un contour sans détailler les différents éléments le constituant. Seul le bourrelet alluvial ou conihout a été distingué du fait de ses spécificités.

Le troisième axe s'attache à situer sur la carte les projets attendus en vue d'une **reconquête des paysages**. Cet axe peut aider les services de l'Etat à exiger des aménageurs publics et privés des volets paysagers spécifiques permettant la mise en valeur du site classé ou encore à obliger les communes à insérer dans leur documents d'urbanisme des prescriptions paysagères.

Le dernier axe se concentre sur les **aspects forestiers** du site classé tant en forêt domaniale que dans les parties privées. Cet axe permet une vision synoptique des enjeux paysagers forestiers : perceptions, valorisations, impact des lignes électriques, impact des résineux...



## AXE 1

**LA PERCEPTION DU PAYSAGE : veiller à la qualité du cadre de vie des populations locales et de passage et conforter l'attractivité du territoire.**



Roches à préserver et mettre en valeur



Itinéraires de randonnée à créer



Voies à réaménager/requalifier



Respirations à maintenir



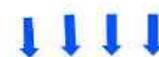
Vues à préserver



Panoramas à préserver/mettre en valeur



Covisibilités à préserver



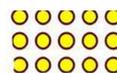
Perceptions depuis la Seine à mettre en valeur

## AXE 2

**LA VIE DU PAYSAGE : soutenir ou créer les conditions d'une gestion agricole qui préserve les éléments majeurs constitutifs du paysage.**



Pelouses de versant à préserver et mettre en valeur



Prairies relictuelles des versants boisés à préserver



Préservation du marais bocager



Valorisation du bourrelet alluvial



Maintien du maraîchage

### AXE 3

**L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES : favoriser une reconquête de la qualité paysagère à l'occasion des projets d'aménagements soumis à autorisation.**

-  Tours de ville plantés à conforter/créer
-  Alignements d'arbres à restaurer/créer
-  Anciennes chambres de dépôts à valoriser
-  Secteurs sensibles aux carrières
-  Haies non protégées à inscrire dans les documents d'urbanisme
-  Bois non protégés à inscrire dans les Documents d'urbanisme
-  Espaces urbains ou bâtis à préserver et mettre en valeur
-  Espaces à requalifier

### AXE 4

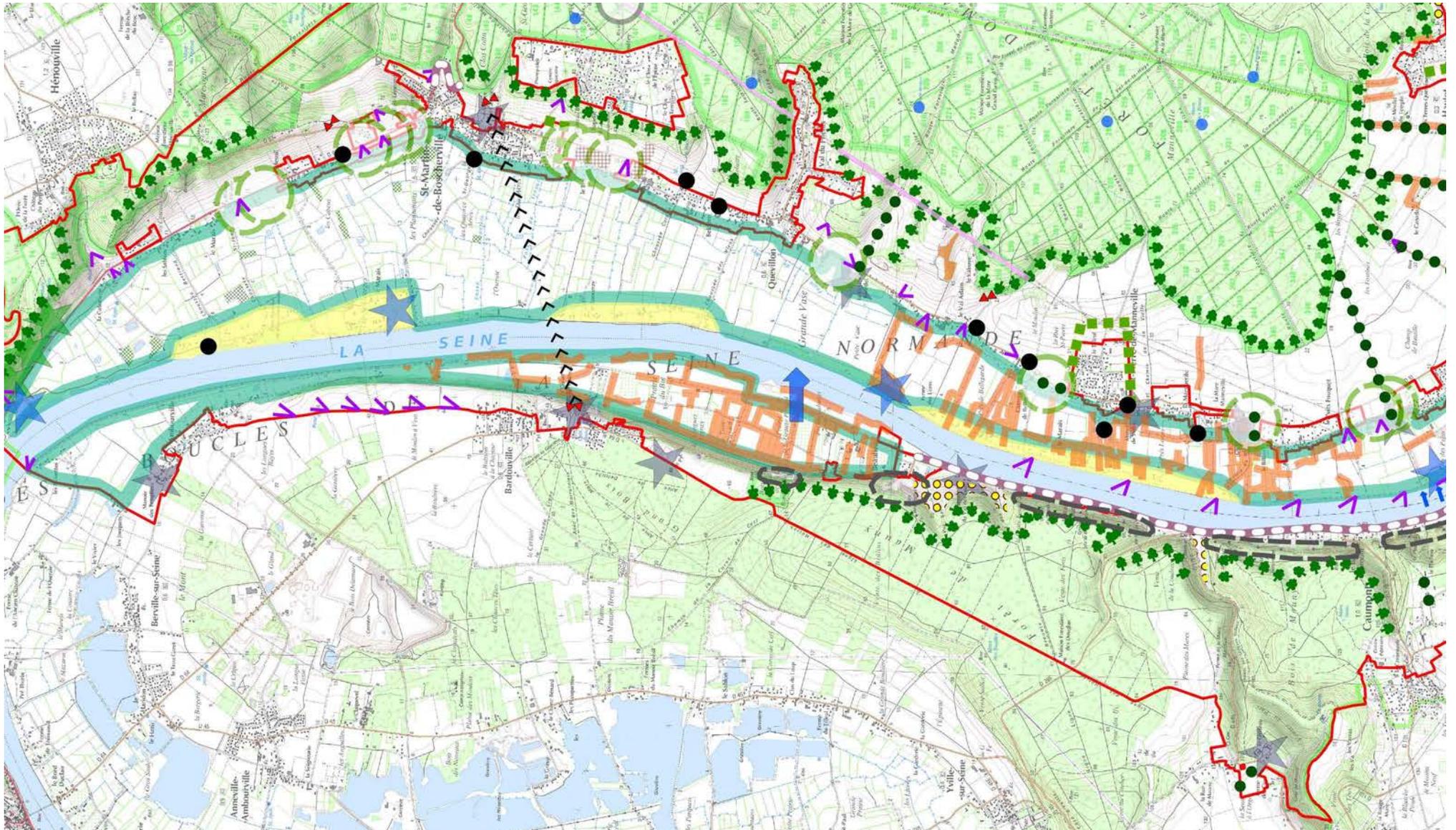
**LES PAYSAGES BOISÉS : préserver la qualité des espaces boisés de la Seine, valoriser certains points clés de la forêt de Roumare.**

-  Itinéraires de randonnée à créer
-  Valorisation paysagère sous les lignes HT
-  Valorisation sous les lignes HT spécifiques aux intersections avec les chemins forestiers et routes
-  Valorisation des mares forestières
-  Espaces de la Seine à préserver et mettre en valeur
-  Accès public en bord de Seine à créer
-  Peupleraies en EBC à convertir en bois alluvial
-  Bois de crête ou lisière où privilégier les arbres caducs

# IV. SEQUENCE DES MARAIS



Échelle : 1/50 00°



## **Préconisations pour cette entité :**

### **AXE 1 PERCEPTION DU PAYSAGE :**

#### **Préserver et mettre en valeur les Roches :**

- dans les deux anciennes carrières de Beaulieu (Bardouville)
- entre le Val des Leux et le feu de Mauny (Mauny)
- entre la Tour Malakoff et le Bas Caumont (Caumont)

#### **Proposer la requalification des voies majeures pour la perception du paysage :**

- la route départementale n°64 entre Beaulieu et Caumont

#### **Maintenir les espaces libres – les respirations - entre les secteurs urbanisés :**

- entre le Marais et le Mesnil (Saint-Martin-de-Boscherville)
- entre le Mesnil et la Carrière (entrée de Saint-Martin-de-Boscherville)
- au Brécy (Saint-Martin-de-Boscherville)
- entre le château de la Rivière Bourdet et l'église (Quevillon)
- entre le château de Bellegarde et le bourg (Saint-Pierre-de-Manneville)
- entre le château des Etangs et le Billois (Saint-Pierre-de-Manneville)

#### **Préserver les vues :**

##### **Sur le marais bocager**

- depuis les coteaux d'Hérouville (GR2)
- depuis la RD 982 entre le Marais et le Mesnil et le Mesnil et la Carrière
- depuis les coteaux de Saint-Martin-de-Boscherville (chemin des quatre Acres, et chemin rural du Génétey dit Passe des Biches)
- depuis les coteaux de Quevillon (sente rurale dite de la Messe)

##### **Sur les versants**

- sur les coteaux d'Hérouville depuis la voie communale n°1 à Bardouville
- sur le Val St-Léonard depuis la route départementale n°982 à Saint-Martin-de-Boscherville
- sur les coteaux de Quevillon depuis la route départementale n°67
- sur les Roches de la rive gauche depuis le chemin de halage à St-Pierre-de-Manneville

#### **Préserver et/ou mettre en valeur les panoramas :**

- chemin rural de St-Martin-de-Boscherville à Hérouville
- Abbaye de St-Georges (Saint-Martin-de-Boscherville)
- Eglise de Bardouville
- le Val Adam (Saint-Pierre-de-Manneville)

#### **Préserver les covisibilités :**

- entre l'église et le château de Bardouville en rive gauche et l'abbaye de Saint-Georges à Saint-Martin-de-Boscherville en rive droite

### **AXE 2 : VIE DU PAYSAGE**

#### **Préserver et mettre en valeur le motif des pelouses sèches :**

- Pelouses des coteaux d'Hérouville

#### **Préserver les prairies relictuelles des versants boisés :**

- Val Sarah et Val des Leux à Caumont
- Val de la Ronce à Caumont

#### **Préservation du marais bocager et de ses éléments constitutifs pour l'ensemble de l'espace inondable :**

- d'Hérouville à Saint-Pierre-de-Manneville en rive droite
  - d'Ambourville à Beaulieu en rive gauche
- (A noter que cette préconisation s'étend au-delà de l'entité en rive droite jusqu'à Val-de-la-Haye.)

#### **Valorisation du bourrelet alluvial :**

- de la Base nautique à l'ancienne île St-Georges (Saint-Martin-de-Boscherville)
- du Ronceray à la chaussée des Vieux (Quevillon)
- de la ferme des lions au chemin du Billois (Saint-Pierre-de-Manneville)

#### **Maintien du maraîchage :**

- le Brécy à St-Martin-de-Boscherville

### **AXE 3 : EVOLUTION DES PAYSAGES**

#### **Proposer la création du motif végétal du tour de ville planté :**

- entrée-sud de Saint-Martin-de-Boscherville
- quartier du Tilleul à Saint-Pierre-de-Manneville

#### **Inciter à créer ou restaurer des alignements d'arbres :**

- allée du château de la Rivière Bourdet (chemin particulier dit route à Madame, Quevillon)
- perspective du château de Bellegarde (Saint-Pierre-de-Manneville)
- allée de la propriété de la Mare (Saint-Pierre-de-Manneville)
- allée du château de Mauny

#### **Inscrire les haies et bois non protégés dans les documents d'urbanisme :**

- commune de Bardouville
- commune de Saint-Pierre-de-Manneville

#### **Préserver et/ou mettre en valeur les sites urbains ou bâtis remarquables :**

- Manoir des Templiers à Bardouville
- Eglise et château du Corset Rouge à Bardouville
- Abbaye St-Georges à Saint-Martin-de-Boscherville
- Château de la Rivière Bourdet à Quevillon
- Château du Val des Leux à Mauny
- château de Mauny
- Manoir de Villers à Saint-Pierre-de-Manneville
- Château des Etangs à Saint-Pierre-de-Manneville

#### **Inciter à requalifier les espaces peu valorisants :**

- petit bâtiment isolé du club nautique de Rouen-Hénouville
- bosquet de persistants en entrée nord de Saint-Martin-de-Boscherville
- abords de la station d'épuration de Saint-Martin-de-Boscherville
- station de pompage de Quevillon
- parking de la Grange de Belaître (en site inscrit)
- quartier récent en entrée de bourg-sud au Val Adam à Saint-Pierre-de-Manneville
- aire d'ensilage près du château de Bellegarde (Saint-Pierre-de-Manneville)
- abords de la station d'épuration de Saint-Pierre-de-Manneville
- parking au centre de Saint-Pierre-de-Manneville
- espaces techniques des serres de Saint-Pierre-de-Manneville

### **AXE 4 : PAYSAGES FORESTIERS DE LA SEINE A LA FORET DE ROUMARE**

#### **Préserver et mettre en valeur les ripisylves relictuelles de la Seine :**

- la Fontaine à Hénouville
- ancien bras de Seine de l'île Saint-Georges
- espace boisé au nord de la ferme des Lions à Saint-Pierre-de-Manneville

#### **Proposer la création d'un accès public en bord de Seine :**

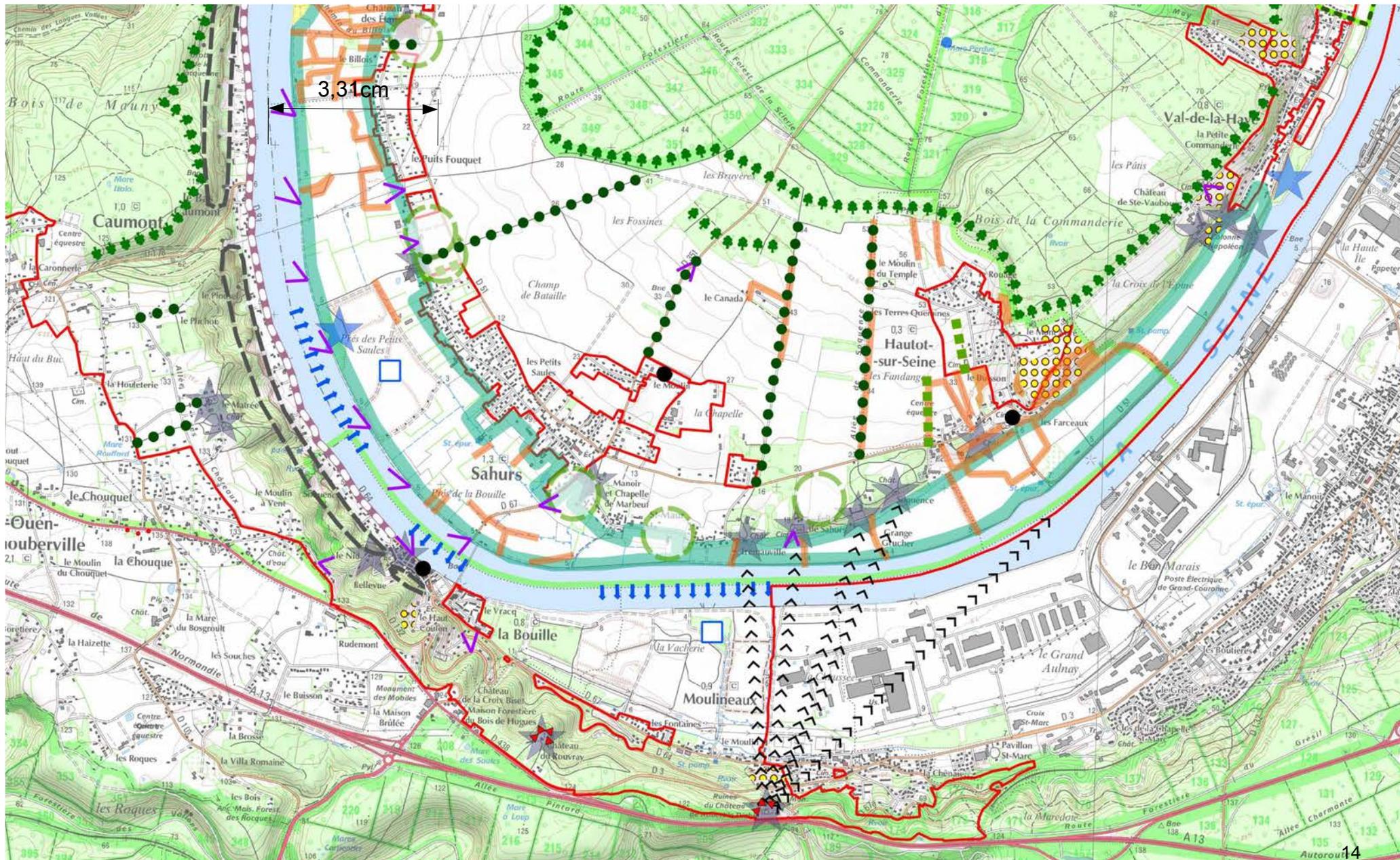
- au lieudit Pré du Calumet à Bardouville

#### **Inciter à la conversion des peupleraies classées en EBC en bois alluviaux :**

- dans le marais de Saint-Martin-de-Boscherville

# V. SEQUENCE DU LOBE DU MEANDRE

Échelle : 1/30 000°



## **Préconisations pour cette entité :**

### **AXE 1 PERCEPTION DU PAYSAGE :**

#### **Préserver et mettre en valeur les Roches :**

- du Bas Caumont à la Bouille
- au dessus du bourg de la Bouille

#### **Proposer la requalification des voies majeures pour la perception du paysage :**

- la route départementale n°64 entre Caumont et la Bouille

#### **Maintenir les espaces libres – respirations - entre les secteurs urbanisés :**

- entre le Puits Fouquet et Sahurs (ferme des Marronniers à Sahurs)
- entre Sahurs et Saint-Maur (Sahurs)
- entre Saint-Maur et Trémauville (Sahurs)
- entre l'église de Sahurs et la RD 51 (Sahurs)

#### **Préserver les vues :**

##### **Sur les Roches de Caumont**

- depuis le chemin de halage de Sahurs
- depuis la RD 351 à la lisière de la forêt (Sahurs)
- depuis les quais de la Bouille

##### **Sur les sites patrimoniaux**

- sur le manoir de Marbeuf depuis la RD 67 au sud de Sahurs
- sur le château de Robert-le-Diable depuis l'église de Sahurs

##### **Sur la vallée**

- sur le marais depuis le Puits Fouquet (lignes HT) et abords de la ferme des Marronniers (Sahurs)
- sur le marais bocager de Sahurs depuis la route de versant de la Bouille
- sur la vallée industrielle depuis le cimetière de Val-de-la-Haye

#### **Préserver et/ou mettre en valeur les panoramas :**

- Château du Rouvray
- Château de Robert-le-Diable

#### **Préserver les covisibilités :**

- entre le château de Robert-le-Diable en rive gauche, l'église de Sahurs, le château de Trémauville, le château et les terrasses de Soquence en rive droite, et dans l'axe de la Seine vers Rouen en amont

#### **Mettre en valeur les perceptions depuis la Seine :**

- sur l'ancienne chambre de dépôt des Petits Saules à Sahurs
- sur le front de Seine de la Bouille
- sur l'ancienne chambre de dépôt de Moulineaux

### **AXE 2 : VIE DU PAYSAGE**

#### **Préserver les prairies relictuelles des versants boisés :**

- le Haut Coulon à la Bouille
- en contrebas du château de Robert-le-Diable à Moulineaux
- au nord des Farceaux à Hautot-sur-Seine
- en contrebas du cimetière de Val-de-la-Haye
- dans le vallon de Val-de-la-Haye

#### **Préservation du marais bocager et de ses éléments constitutifs pour l'ensemble de l'espace inondable :**

- de St-Pierre-de-Manneville à Val-de-la-Haye en rive droite

### **AXE 3 : EVOLUTION DES PAYSAGES**

#### **Proposer la création du motif végétal du tour de ville planté :**

- en frange ouest d'Hautot-sur-Seine
- en limite de Sahurs (ferme des Marronniers)

#### **Inciter à la création ou la restauration des alignements d'arbres :**

- rue du Matré (Sahurs)
- RD351 entre Sahurs et la forêt (Sahurs)
- allée du Canada (Sahurs)
- allée de Soquence (Sahurs et Hautot-sur-Seine)
- allées des châteaux de Caumont

#### **Inscrire les haies et bois non protégés dans les documents d'urbanisme :**

- commune de Sahurs
- commune d'Hautot-sur-Seine

#### **Préserver et/ou mettre en valeur les sites urbains ou bâtis remarquables :**

##### **Sahurs**

- ferme des marronniers
- manoir et chapelle de Marbeuf
- église
- Château de Trémauville
- Château de Soquence

- centre-bourg de la Bouille
- Le nid, maison Albert Lambert à la Bouille
- châteaux du Matrée à Caumont
- château du Rouvray
- château de Robert-le-Diable à Moulineaux
- château d'Hautot-sur-Seine
- château de Sainte-Vaubourg à Val-de-la-Haye
- colonne Napoléon à Val-de-la-Haye
- potager à Val-de-la-Haye

#### **Inciter à requalifier les espaces peu valorisants :**

- zone industrielle au nord de Sahurs
- espaces publics et quais de la Bouille
- parking du centre d'Hautot-sur-Seine

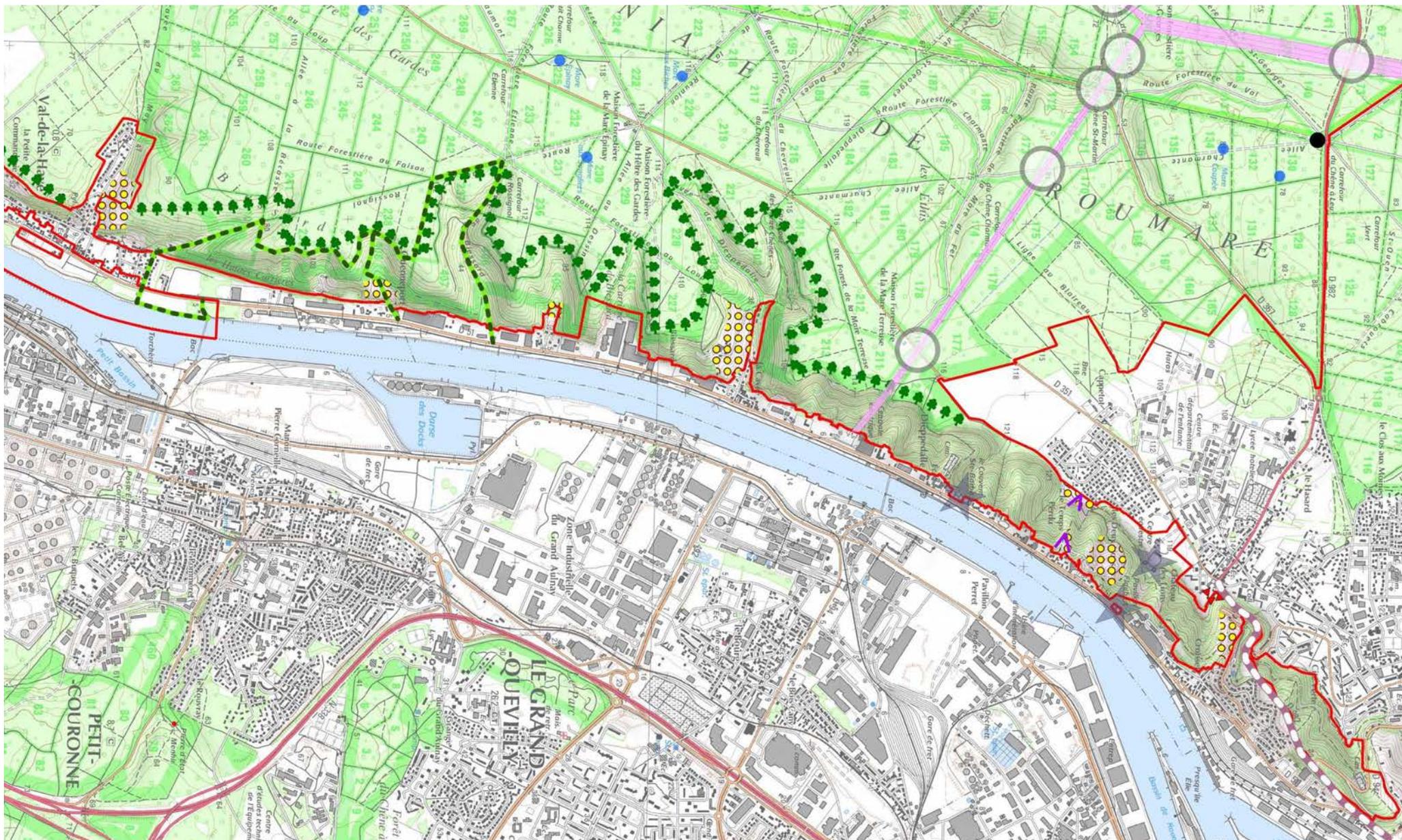
### **AXE 4 : PAYSAGES FORESTIERS DE LA SEINE A LA FORET DE ROUMARE**

#### **Préserver et mettre en valeur les ripisylves relictuelles de la Seine :**

- les Prés des Petits Saules à Sahurs
- ancienne île de Val-de-la-Haye

# VI. SEQUENCE URBAINE

Échelle : 1/30 000°



## Préconisations pour cette entité :

### AXE 1 : PERCEPTION DU PAYSAGE :

#### Proposer la requalification des voies majeures pour la perception du paysage :

- la route départementale n°982 en entrée de ville de Canteleu

#### Préserver les vues :

- depuis les coteaux du Temps Perdu à Canteleu (sente Houdeville)
- chemin de haut de versant à Canteleu (GR25A)

#### Préserver et/ou mettre en valeur les panoramas :

- église de Canteleu

### AXE 3 : EVOLUTION DES PAYSAGES

#### Préserver et/ou mettre en valeur les sites urbains ou bâtis remarquables :

##### À Canteleu

- couvent de Ste-Barbe
- pavillon Flaubert
- château des Lions

### AXE 2 : VIE DU PAYSAGE

#### Préserver les prairies relictuelles des versants boisés :

- versant sud de la Cavée à Canteleu
- trois prairies du versant du Temps Perdu à Canteleu
- en contrebas de l'église de Canteleu

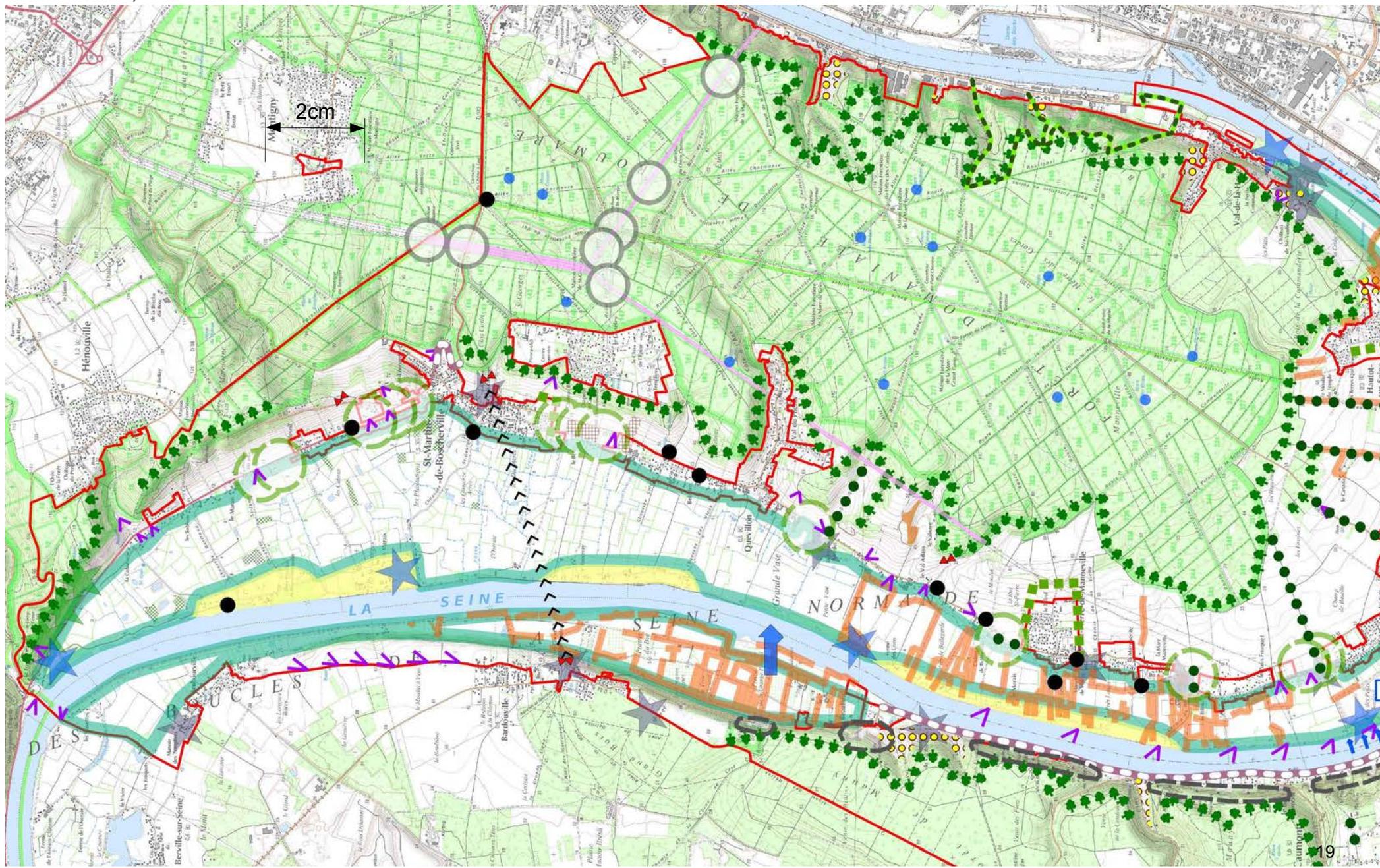
### AXE 4 : PAYSAGES FORESTIERS DE LA SEINE A LA FORET DE ROUMARE

#### Favoriser la création d'un itinéraire de randonnée entre la Seine et la Forêt :

- sur le thème du Horla de Maupassant entre la cavée de Biessard et Val-de-la-Haye

# VII. SEQUENCE DE LA FORET

Échelle : 1/50 000°



## Préconisations pour cette entité :

### AXE 3 : EVOLUTION DES PAYSAGES

#### Inciter à la requalification des espaces peu valorisants :

- carrefour et abri du Chêne à Leu

### AXE 4 : PAYSAGES FORESTIERS DE LA SEINE A LA FORET DE ROUMARE

#### Veiller à la valorisation du paysage sous les lignes HT en particulier au niveau des intersections avec les chemins forestiers et routes :

- trois « couloirs » de lignes HT dans la forêt domaniale
- sept croisements avec des voies (routes ou allées forestières)

#### Veiller à la poursuite de la valorisation et de l'entretien des mares forestières :

- douze mares dans la forêt domaniale dont : la Mare Coupée, la Petite Mare, la Mare aux Biches, la Mare aux Sangliers, la Mare Epinay, la Mare Auzou, la Mare du Fy, la Mare des Boscs, la Mare Perdue...

#### Bois de crête ou de lisière où privilégier les arbres caducs :

- l'ensemble des lisières de la forêt domaniale de Roumare
- la lisière du Bois de la Commanderie à Val-de-la-haye
- la lisière sud du bois du Canada à Sahurs
- les lisières est du Bois de Mauny entre Caumont et Bardouville

#### Mener une réflexion sur l'évolution des haies de résineux en bord de voies